



Régie interne du service de garde

École Antoine-Girouard 2021-2022

Mai 2021

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Bienvenue au service de garde Antoine-Girouard!

Notre service de garde s'adresse aux groupes du préscolaire à la 6^e année. Nous offrons aux enfants un choix d'activités, dans un cadre stimulant et sécuritaire. Nous nous engageons à collaborer pour la réussite et le bien-être de tous les élèves.

Le but premier de notre service de garde est d'assurer la sécurité des enfants qui nous sont confiés. Nous visons aussi le développement de l'enfant, son bien-être et son épanouissement en étant à l'écoute de ses besoins, mais également en valorisant ses forces, le dépassement de soi, la communication ouverte et la connaissance de soi. C'est un service complémentaire et en parfaite cohérence à ce qui est fait à l'école.

VALEURS VÉHICULÉES

Les valeurs que nous véhiculons au service de garde sont les mêmes que celles du projet éducatif de l'école : Respect, Engagement et Collaboration. Le respect de soi et des autres est primordial, de même que le respect de l'environnement et du bien d'autrui.

Tout au long de l'année, nous contribuons à développer l'autonomie des enfants. Nous offrons une grande variété d'activités afin de leur permettre de développer leur capacité à faire des choix et de respecter leur engagement. En devenant plus autonomes, on constate que les enfants deviennent plus créatifs. Lors d'une activité, une démonstration de chaque étape de l'activité est présentée aux enfants. Par la suite, c'est à chacun et chacune de donner libre cours à son imagination. Il est étonnant de constater à quel point les talents qui se découvrent!

Nous profitons de certaines périodes de retour au calme pour favoriser la communication avec les enfants. Nous sommes à l'écoute de leurs attentes, de leurs besoins et nous en profitons également pour leur faire part des nôtres. Cette approche vise à améliorer nos rapports pour vivre dans l'harmonie les uns avec les autres. Bien sûr, nous comptons sur la collaboration des parents afin de former une parfaite équipe autour de l'enfant.

OBLIGATIONS DU PARENT

1. Remplir le formulaire d'inscription et informer le service de garde de toute modification aux renseignements dès que cela se produit en complétant l'«Avis de modification de fréquentation»;
2. Informer le service de garde par courriel ou par téléphone si l'enfant est absent;
3. L'enfant doit quitter à l'arrivée du parent;
4. Effectuer les paiements selon les modalités prévues dans la rubrique paiement.

CALENDRIER DU SERVICE DE GARDE

Le service de garde est ouvert les jours de classe ordinaire et les journées pédagogiques comprises entre le premier jour et le dernier jour de classe. Le service de garde est fermé lors des vacances de Noël, de la semaine de relâche et des vacances estivales.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Les parents souhaitant utiliser le service de garde ou le service des dîneurs doivent remplir **la fiche d'inscription**. Ces documents sont disponibles en ligne du 6 au 14 avril 2021, et ensuite ce sera disponible au service de garde. Il est très important que nous ayons le numéro de téléphone d'une personne disponible (près de l'école) en cas d'urgence, autre que le parent au travail.

HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Le service de garde est ouvert de: 7h00 à 18h00 du lundi au vendredi.

| <u>Pour les élèves du primaire</u> | <u>Pour les élèves du préscolaire</u> |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| * le matin: 7h00 à 8h25 | * le matin: 7h00 à 8h25 |
| * le midi: 11h50 à 13h15 | * le midi: 11h50 à 13h15 |
| * le soir: 15h40 à 18h00 | * le soir: 14h32 à 18h00 |

N.B. : L'enfant sera appelé à l'arrivée du parent à l'école et l'enfant devra quitter immédiatement en compagnie de son parent, cela pour assurer sa sécurité.

MODALITÉS DE PAIEMENT

La facture vous parviendra par courriel à chaque début de mois, pour les frais du mois précédent. Les frais de garde et de dîneurs sont payables par internet ou par chèque sur réception de la facture. Les paiements se font par chèque, par internet ou en argent comptant auprès de la technicienne du service de garde. Les paiements par internet nécessitent le numéro de référence indiqué sur la facture. La facture du service de garde a ses propres numéros de référence et ils sont différents de ceux de l'école.

Lors de fermeture de l'école pour des raisons de force majeure, le service de garde est également fermé ; les frais de garde seront crédités. Pour toute absence pour vos vacances, maladie ou activités organisées par l'école (par exemple une Classe verte...) les frais seront maintenus. Les frais de garde débuteront dès la première journée de classe.

TARIFS DU SERVICE DE GARDE ET DU SERVICE AUX DÎNEURS 2021-2022
(Annexe I du Cadre de référence et de la Politique relative aux services aux dîneurs
du Centre de services scolaire des Patriotes)

| | Tarif | Ratio | Local utilisé | Repas placés au frigo et chauffés au micro-ondes | Service de traiteur | Accès au matériel de jeu extérieur |
|--|--|------------------------------------|-----------------------------|--|---------------------|------------------------------------|
| SERVICE DE GARDE | | | | | | |
| Régulier * 3 jours minimum/semaine et au moins 2 périodes par jour, midi inclus | 8,55\$/jour * (à compter du 1 ^{er} juillet 2021) | 1 éducatrice pour 20 élèves | Un groupe par classe | Oui (Repas chauffés d'avance par les éducatrices) | Oui | Oui |
| Sporadique Occasionnel, à la période Le parent doit aviser le service de garde au moins 24 heures à l'avance | | | | | | |
| Matin | 5,05\$/matin | | | | | |
| Midi | 4,25\$/midi | | | | | |
| Après-midi préscolaire | 11,75\$/période | | | | | |
| Après-midi primaire | 7,80\$/période | | | | | |
| SERVICE AUX DÎNEURS Le service de base a été choisi par la majorité des parents consultés et adopté par le conseil d'établissement de l'école | | | | | | |
| Dîneur Temps plein Élève inscrit au service de surveillance du midi 4 jours et plus par semaine sur une base régulière. | 1,76\$/midi (317\$/année) | 1 surveillante pour 30 à 34 élèves | Tous les groupes au gymnase | Non (Car nous ne pouvons payer du personnel supplémentaire pour faire chauffer les repas au micro-ondes) | Oui | Oui |
| Dîneur Temps partiel Élève inscrit au service de surveillance du midi 1 à 3 jours par semaine sur une base régulière. | 1,76\$/midi (317\$/année) | | | | | |
| Dîneur Occasionnel Élève qui utilise le service de surveillance du midi certains jours ou certaines semaines de façon sporadique. | 4,25\$/midi | | | | | |

* Tarif sujet à changement selon les directives du Ministère de l'Éducation. En cas de changement de tarif en cours d'année, vous recevrez une lettre à titre de préavis.

CHANGEMENTS À LA FRÉQUENTATION

Un avis écrit de 7 jours est exigé pour tout changement d'horaire ou pour arrêter la fréquentation aux services. Si vous avez besoin d'un service occasionnel, vous devez nous écrire au moins 24 heures d'avance pour détailler à quel moment vous aurez besoin du service de garde. La réservation de base pour les enfants inscrits à 3 ou 4 jours/semaine doit être fixe. Un enfant en garde partagée et inscrit au service de garde ne peut pas avoir deux statuts, l'enfant est sporadique ou régulier.

RETARDS APRÈS 18h00

Un montant de 5,00\$ sera facturé pour chaque 5 minutes de retard après 18h00, selon l'heure où l'élève sort de l'école.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Les frais de garde de base lors des journées pédagogiques sont de **16,00\$ / jour** pour les enfants inscrits à ces journées : 8,55 \$ frais de garde + 7,45\$ frais supplémentaires, plus les frais d'activités et de transport s'il y a lieu.

Votre enfant peut rester au service de garde avec le groupe-école ou bien l'inscrire à la sortie s'il y a lieu, en payant les frais supplémentaires applicables à l'activité et au transport. Le parent doit obligatoirement compléter le formulaire qui sera envoyé par courriel quelques semaines avant la journée pédagogique, s'il veut inscrire son enfant. **Un parent qui omet d'inscrire son enfant pendant la période d'inscription ne peut pas l'inscrire le matin même. Vous ne recevrez pas de rappel avant la journée pédagogique afin de confirmer la participation de votre enfant.** Pour tout changement ou annulation, un délai de 3 semaines avant chaque journée pédagogique est demandé. Sinon, les frais vous seront automatiquement facturés. Lors de ces journées, **L'ENTRÉE LE MATIN doit se faire par la porte-arrière de l'école.** Durant la journée et en fin de journée, utilisez la porte principale de l'école.

LOCAUX UTILISÉS

Le service de garde dispose de certains locaux dans l'école: le local du service de garde, le gymnase, le local de musique, la bibliothèque et le local informatique. Nous utilisons aussi plusieurs classes.

LE PERSONNEL

La majorité du personnel travaillant à notre service de garde possède une formation reliée au monde de l'enfant et chaque éducatrice possède un certificat de premiers soins. L'Association québécoise de la garde scolaire offre un colloque annuel et des sessions de perfectionnement qui nous permettent d'échanger avec d'autres éducatrices et de vivre des expériences enrichissantes (arts, plein air, sorties variées, etc.). Nous sommes fiers des services offerts par notre personnel.

COMMUNICATIONS

Les parents doivent communiquer avec le service de garde par téléphone (450-655-5991 poste 6), par écrit ou par courriel, dans les situations suivantes:

- Lorsque l'enfant s'absente du service de garde;
- Lorsque les parents envoient une autre personne chercher leur enfant au service de garde (avis

écrit ou courriel);

- Lorsque l'enfant quitte seul le service de garde (avis écrit ou courriel);
- Lorsque l'enfant présente un symptôme important de maladie (fièvre, vomissements, diarrhée, maladie contagieuse, poux, etc.), les parents sont tenus de garder l'enfant à la maison. Tout enfant présentant ces symptômes au courant de la journée ne peut demeurer au service de garde.

MÉDICATION

Lorsque l'enfant doit prendre une médication prescrite, les parents doivent la confier à un adulte de l'école pour qu'elle soit conservée sous clé. La prescription doit être dans son contenant d'origine contenant l'étiquette de la pharmacie, et la prescription doit être au nom de l'enfant. Vous devez également remplir le formulaire d'administration de médication qui est disponible au secrétariat et au service de garde.

MODE DE VIE

Le service de garde adopte le même fonctionnement et les mêmes règles que l'école. Tout élève qui a un comportement irrespectueux au service de garde est passible de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au retrait du service. Voir l'agenda dans la section « Démarche d'aide à l'élève ».

TENUE VESTIMENTAIRE

Votre enfant doit être vêtu de façon convenable et confortable. Voir dans l'agenda, la section « Code vestimentaire ». Il serait préférable que vous laissiez des vêtements de rechange dans le casier en cas d'incidents ou de dégâts. Pour la période hivernale, s.v.p. laisser une paire de chaussures à l'école et prévoir des mitaines et des chaussettes de rechange dans le casier.

JEUX PERSONNELS

Il est interdit d'apporter des objets, des jouets ou des jeux de la maison. Des exceptions peuvent être faites lors d'activités spéciales et durant les journées pédagogiques, et ce, seulement quand l'éducatrice vous en informe.

SERVICE DE TRAITEUR ET DE MICRO-ONDES

Pour les élèves inscrits au service de garde : Nous offrons un service de micro-ondes. Pour cette utilisation, un plat conforme et bien identifié est exigé (les repas surgelés sont à éviter).

Pour tous les élèves : Nous avons aussi un service de traiteur qui offre aux enfants des repas chauds pendant les jours de classe. Veuillez commander directement auprès du Traiteur Les Petits Chefs : www.lespetitschefssa.com

***Veuillez noter que l'utilisation des micro-ondes et du service de traiteur est soumise à la décision de la santé publique (crise sanitaire) et qu'en cas d'avis contraire, les enfants devront avoir un lunch froid.**

BOÎTE À GOÛTER

Chaque enfant dînant au service de garde doit apporter sa boîte à goûter bien identifiée avec un contenant réfrigérant «Ice Pack». L'enfant étant en pleine croissance, une bonne alimentation équilibrée serait préférable.

Ce qui est suggéré...

- Aliments selon le guide alimentaire canadien;
- Prévoir 2 collations pour la journée (fruits, légumes et fromage) au service de garde.

Ce qui devrait être évité...

- Toutes variétés de friandises (chocolat, bonbons), de croustilles, de pâtisseries et de boissons gazeuses. (Vous référer à l'agenda)

Il est suggéré de ne pas envoyer d'aliments contenant soit des **arachides ou des noix**, afin d'éviter les réactions allergiques graves chez certains enfants.

Si vous avez des questions , contactez Hélène Éthier, technicienne en service de garde au 450-655-5991 poste 6, ou par courriel garde.antoine-girouard@csp.qc.ca

Ce document est disponible sur le site web de l'école : antoinегirouard@csp.qc.ca